

COMPTE-RENDU CGT

Rencontre avec le cabinet de Marisol Touraine

Le 27 mai 2014

Le directeur de cabinet, le dossier sages-femmes comme un dossier emblématique. Il n'a été géré que dans un climat de crise ce qui l'a rendu particulièrement difficile....

Du coup, la méthodologie a été actée par la ministre elle-même avec la mise en route de quatre groupes de travail.

NB: La CGT lui fait remarquer que la demande de négociations statutaires en intersyndicale date du 22/5/2013 !

Avant toutes choses, il précise que les engagements pris concernant les étudiants en maïeutique et leur statut seront tenus.

Il y aura une reconnaissance dans le Code de la Santé Public du premier recours pour le secteur libéral...

NB: les syndicats représentant les SF salarié-e-s refusent que le premier recours ne soit destiné qu'aux sages-femmes libérales et revendiquent le rôle de premier recours dans les structures hospitalières, au travers des Unités de Physiologie, et avec la responsabilité de ces structures données aux sages-femmes.

A ce moment-là, un long échange sur les événements s'engage la veille, sous la pression du collectif pro-PH, avait obtenu de la DGOS que l'intersyndicale ne soit pas invitée au groupe de travail sur le premier recours. Le cabinet s'engage à revenir à de règles normales du dialogue social.

Un plan de communication sur le rôle et la place de la sage-femme doit être engagé.

Des recommandations de bonnes pratiques en obstétrique physiologique doivent être travaillées.

Le groupe de travail sur les décrets de périnatalité ne nous donne pas du tout satisfaction.

Les pouvoirs publics ne veulent pas donner leur feu vert à la détermination de ratios en personnels. Ils disent préférer travailler sur l'effet taille des maternités (encadrer les regroupements de maternités?.....) qui influe beaucoup sur les conditions de travail des sages-femmes.

NB: la réponse ne nous satisfait pas. Les conditions de travail des sages-femmes hospitalières sont insupportables et ne peuvent pas rester en l'état.

Par rapport au statut des sages femmes à l'hôpital, le cabinet énonce en quoi "les propositions sont ambitieuses" ...!!

-Reconnaissance du statut médical de sage-femme des hôpitaux.

-Revalorisation salariale à la hauteur des grilles d'ingénieurs (*en oubliant au passage les derniers grades et surtout les primes de technicité versées en plus aux ingénieurs et qui peuvent varier entre 40% et 60% de leur traitement*)....

NB: Nous dénonçons une mesure discriminatoire « homme femme » quant au niveau de rémunération. Nous envisageons de saisir la Halde à ce sujet.

-Les sages-femmes sont désormais gérées par les Directions des Affaires Médicales lorsqu'elles existent.

-La rédaction du projet médical doit se faire avec la composante obstétricale et maïeutique. Les sages-femmes vont participer à la rédaction du projet d'établissement.

-Les sages-femmes **peuvent** accéder à la responsabilité des structures internes de physiologies...

NB: le ministère ne "pourrait pas" acter le monopole de la sage-femme pour cette responsabilité.... Nous demandons qu'au minimum, les sages-femmes en soient prioritairement les responsables médicales.

-La représentation des sages-femmes aux instances est renforcée (CME et CTE).

NB: La CGT fait remarquer que le nombre de représentants sages-femmes doit être revu à la hausse et au prorata des effectifs.

-Une Commission Administrative Paritaire spécifique est créée.

-Le DPC sage-femme, bien que financé sur les crédits du personnel de la fonction publique hospitalière, sera présenté et validé en CME.

-L'approche spécifique de la position d'encadrement est bien différente de celle des paramédicaux. Fonction d'organisation de services.

Au sujet des grilles de rémunération et de leur financement.

Les propositions actuelles sont loin de nos revendications !

Le ministère essaie d'argumenter avec les difficultés financières du pays: "La situation économique n'est pas neutre!"

NB: Nous leur faisons remarquer que certains corps (médecins, directeurs,...) ont vu leur rémunération augmentée.

- Le Ministère se demande si les bornages indiciaires sont satisfaisant par rapport au positionnement de notre profession.....Il pense que OUI !
- Il pense surtout qu'en y associant le déroulement de carrière qui est proposé, il est carrément intéressant....
- Les grilles de reclassement permettraient de garantir un gain **moyen** de 104€ brut par mois !
- Les ratios seraient calculés pour réguler les avancements: 20% en 2015- 15% en 2016 et 10% en 2017....!
- Le passage au deuxième grade ne serait lié qu'à une expertise (ancienneté...)
- Cadeau ! Le nombre de statuts d'emploi de Coordination passerait de 150 à 200. (le corps d'élite représenterait enfin un petit peu plus de 1% du corps des sages-femmes...!)

Enfin, le cabinet est heureux d'annoncer que cette revalorisation est la plus importante depuis les cinq dernières années... Et représenterait donc " un effort majeur" !!

LE MINISTERE SE MOQUE DES SAGES-FEMMES !

**Tous dehors le 3 juin !
Rassemblement devant le ministère à 13h.
La CGT a déposé un préavis de grève spécifique.**

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 /57

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.sante.cgt.fr/ • e-mail : sg@sante.cgt.fr / ufmict@sante.cgt.fr